Vœux du Président aux Adhérents

Mes chers collègues,

À l'aube de cette nouvelle année, permettez-moi, au nom du Conseil d'administration et en mon nom personnel, de vous adresser mes vœux les plus sincères pour 2026 : qu'elle vous apporte santé, stabilité, et de nombreuses satisfactions, tant professionnelles que personnelles.

L'année 2025 restera, sans nul doute, comme une année de réussites collectives pour la FNAT.

Nous avons franchi une étape majeure avec le lancement de la première **Semaine nationale de la Protection Juridique des Majeurs**. Cet événement a constitué un temps fort de visibilité, de reconnaissance et de fierté professionnelle. Il marque aussi un tournant : celui d'une profession qui assume de se rendre visible, de prendre la parole dans l'espace public et de rappeler avec force que la protection des personnes vulnérables ne peut ni ne doit rester à la marge de notre société.

Dans le même mouvement, la dynamique de la FNAT dans les territoires s'est amplifiée, portée par l'engagement constant de chacune et chacun d'entre vous. Elle confirme que le *faire ensemble* n'est pas un slogan, mais bien l'ADN de notre fédération. Notre organisme de formation a, quant à lui, poursuivi son développement, démontrant combien l'investissement dans les compétences est une réponse structurante aux défis présents et à venir.

Mais 2025 a également été une année traversée par de profondes incertitudes, notamment autour des finances publiques et de leurs répercussions directes sur notre secteur. Disons-le clairement : on ne peut exiger toujours plus de qualité, de contrôle et de responsabilité sans garantir les moyens correspondants. La FNAT refuse cette équation impossible.

C'est dans ce contexte que nous avons maintenu une mobilisation constante auprès des pouvoirs publics**. Nos actions de plaidoyer** ont permis de remettre au cœur du débat les enjeux essentiels de la protection juridique des majeurs, et en particulier la question des moyens alloués et de leur sanctuarisation dans le cadre du Projet de loi de finances pour 2026.

Fidèles à nos valeurs et à notre conception d'un système de protection solidaire, nous avons également introduit un **recours devant le Conseil d'État** afin de contester les modalités d'externalisation du contrôle des comptes rendus de gestion. Nous attendons désormais la décision de la Haute juridiction, avec la conviction que l'effectivité des droits et la qualité de la protection ne sauraient être sacrifiées sur l'autel d'une logique purement gestionnaire.

C'est donc avec lucidité, mais sans renoncer ni à notre militantisme ni à nos valeurs, que nous abordons l'année 2026. Nous ne voulons pas être un secteur qui se contente de s'adapter. Nous revendiquons d'être **une fédération qui propose, qui alerte et qui agit.**

Dans cet esprit, la FNAT s'est dotée d'une nouvelle **commission Prospective**, convaincue que penser l'avenir n'est pas un luxe intellectuel, mais une nécessité politique. Après nos travaux consacrés à l'éthique puis à l'accompagnement, de nouveaux chantiers seront engagés avec le GREF afin d'éclairer nos pratiques, nos responsabilités et nos choix dans un environnement toujours plus contraint. Les

commissions Formation, Communication et Juridique continueront, bien entendu, à irriguer nos travaux et à transformer les idées en actes concrets.

La deuxième édition de la **Semaine nationale de la PJM s'ouvrira en 2026** à l'ensemble de l'interfédération. Parce que les enjeux de protection, de droits et de dignité dépassent largement le seul périmètre de la FNAT, ils gagnent à être portés collectivement. C'est une conviction forte et assumée.

Je n'ignore pas, enfin, **les inquiétudes légitimes** qui traversent notre réseau : celles relatives à la pérennité des **enveloppes financières dédiées à la protection juridique des majeurs,** mais aussi à la multiplication des rapports, missions et audits annoncés. Nous serons particulièrement vigilants à ce que ces travaux constituent de véritables leviers d'amélioration, et non des outils supplémentaires de fragilisation, de désengagement de l'État ou de remise en cause de l'efficience des mesures judiciaires de protection. **Une « Task Force » a été constituée pour répondre à cette séquence**. La FNAT restera pleinement mobilisée pour la défense des personnes protégées et de celles et ceux qui les accompagnent.

L'année 2026 sera également marquée par le renouvellement de nos instances en juin prochain. Ce temps fort rappellera que la FNAT est avant tout une fédération associative, vivante, démocratique et en mouvement, reposant sur l'engagement de ses adhérents. **Je tiens à vous remercier très sincèrement pour votre mobilisation quotidienne**. Ce collectif, uni autour de valeurs communes, constitue notre première force et la source de notre légitimité auprès des décideurs publics.

Pour 2026, formons le vœu que nous continuions à conjuguer **humanisme, lucidité, innovation et engagement**.

Très belle année 2026 à toutes et à tous.
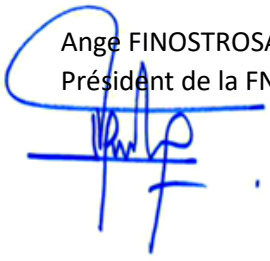
Ange FINOSTROSA
Président de la FNAT